

**Consultation restreinte pour l'élaboration et la mise en œuvre de la  
stratégie de marketing de  
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique  
(CGLU Afrique)**

**Lieu d'exécution: Secrétariat Général de CGLU Afrique, Rabat, Maroc**

**RÉFÉRENCE DE LA CONSULTATION:**

**N/Réf : N° CR-1/AGENCE DE MARKETING–CGLU-A/2023**

**1 - Procédure**

Restreinte

**2- Maître d'ouvrage**

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique)

**3 - Objet de la consultation**

La consultation a pour objet la sélection d'un cabinet de consultants pour **l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de marketing de CGLU Afrique**. Cette stratégie comprend :

- I. L'identification des produits et des marques de CGLU Afrique dont il faut déclarer et protéger la propriété intellectuelle, la proposition des démarches à mener à cet effet, le recours à d'éventuels prestataires et l'évaluation des coûts de leurs interventions ;
- II. La définition des produits et marques pouvant être monétisés, la stratégie de monétisation pour chacun d'eux et les outils à mobiliser pour cela;
- III. La description des cibles, prescripteurs, marchés et concurrents pour les différents produits et marques de CGLU Afrique ;
- IV. La stratégie de promotion et d'influence à mettre en oeuvre pour la mise sur le marché des produits et marques de CGLU Afrique et l'identification des concurrents des marques de CGLU Afrique sur ces marchés;
- V. La spécification de la stratégie de niche à développer pour les produits et marques de CGLU Afrique sur les différents marchés identifiés ;

- VI. La stratégie communication et média à mettre en œuvre et la définition des modalités et outils de mesure de son impact ;
- VII. L'exploration des possibilités offertes par l'octroi de franchise pour l'exploitation des marques et produits de CGLU Afrique et les modalités de mise en franchise desdits produits et marques;
- VIII. La proposition de la nouvelle politique de partenariats à développer au regard de la stratégie de marketing proposée et la revue de la politique de partenariats actuellement mise en œuvre.

La proposition technique devra par ailleurs distinguer les prestations strictement liées à l'élaboration de la stratégie de marketing et celles liées à l'ensemble des prestations permettant de lancer la stratégie de promotion de CGLU Afrique et de ses produits et marques, ainsi que des séquences de la mise en œuvre de cette stratégie à travers des campagnes de lancement et de marketing des produits et marques de CGLU Afrique et de l'institution dans son ensemble.

#### **4 - Contenu du dossier de réponse à la consultation**

Le dossier de la consultation comprendra **une lettre d'engagement, une proposition technique, une proposition financière, et un dossier administratif.**

**La proposition technique** comprendra la présentation de la méthodologie suivie par le cabinet de consultants pour le développement de la stratégie de marketing de CGLU Afrique, la durée de la mission et les différentes phases de sa mise en œuvre. La méthodologie mettra notamment en exergue les différents outils et livrables aux différentes étapes du travail à effectuer, et le calendrier de réalisation. Ce calendrier prendra en compte le temps consacré à la formation du personnel de CGLU Afrique pour s'assurer qu'il maîtrise les méthodes et outils développés dans le cadre de la mission, activité qui fait partie intégrante des prestations à délivrer. Le dossier technique détaillera aussi le budget temps alloué à chaque membre de l'équipe mobilisée pour effectuer la mission ; le CV de chaque membre de l'équipe, en mettant en lumière son apport spécifique dans la conduite de la mission et son expérience et le nombre d'années d'expérience dans le domaine concerné ; ainsi que les contacts des personnes, institutions ou entreprises pouvant servir de référence pour attester de la compétence de chaque membre de l'équipe et du cabinet de consultants dans son ensemble.

**La proposition financière** comprendra le devis détaillé de la conduite de la mission hors taxes et toutes taxes ainsi que les coûts unitaires des différents membres de l'équipe mobilisée pour la conduite de la mission. Le coût total de la mission est réputé forfaitaire et non révisable. Les coûts sont présentés en Dirham. Le dossier financier mentionnera aussi les modalités et étapes de paiement des prestations ainsi que les délais proposés entre la présentation des factures par le cabinet de consultant et le paiement effectif par CGLU Afrique.

**Le dossier administratif** comprendra une présentation du cabinet de consultants, son adresse, ses contacts téléphoniques, télécopie, et mail ; son numéro d'identifiant fiscal au Maroc ; ainsi que son numéro d'inscription au registre du commerce. Il comprendra aussi ses références dans le domaine d'expertise visé par le présent appel à candidatures.

## **5 – Dépôt du dossier de candidature**

**Le dossier de candidature est déposé en langue anglaise ou française, qui sont les langues de travail de CGLU Afrique.**

**Les dossiers de candidature doivent être déposés ou envoyés au bureau d'ordre de CGLU Afrique sis au**

**22, rue Essaadyine, Hassan – Rabat, Royaume du Maroc**

**Tél : + 212 537 26 00 62 / + 212 537 26 00 63**

**Fax : + 212 537 26 00 60**

**Email : [info@uclga.org](mailto:info@uclga.org)**

**Web : [www.uclga.org](http://www.uclga.org)**

**La date limite du dépôt du dossier de candidature est fixée au 3 mars 2023 à 16:00.**

## **6 – Sélection du cabinet de consultants**

La sélection du cabinet de consultants se fera sur la base de notes attribuées à la proposition technique et à la proposition financière.

La proposition technique sera évaluée de la manière suivante :

- Une note sera attribuée à la méthodologie de la conduite de la mission présentée par le cabinet de consultants : compréhension de la mission ; qualité de l'organisation de la prestation ; structuration des prestations et processus aussi précis que possible de développement des méthodes, outils ; identification claire des livrables et leur description. Cette note représentera 60% de la note totale de la proposition technique.
- Une note portant sur l'appréciation du cabinet de consultants : références ; qualité de l'équipe proposée pour la conduite de la mission ; qualité, compétence et expérience du chef d'équipe. Cette note représentera 40% de la note totale de la proposition technique.

La proposition financière sera évaluée de la manière suivante :

- Une note sera attribuée pour le coût total de la prestation et la cohérence de la construction du budget. Cette note représentera 60% de la note totale de la proposition financière.
- Une note sera attribuée sur la considération du rapport qualité/prix des ressources humaines proposées pour la conduite des prestations. Cette note représentera 40% de la note totale de la proposition financière.

La note globale sera obtenue par attribution de 60% des points à la proposition technique, et 40% des points à la proposition financière.

Le cabinet qui reçoit la note globale la plus élevée est retenu. Il reçoit notification de sa sélection dans les 15 jours qui suivent le dépôt des candidatures. Les autres cabinets sont parallèlement informés des résultats de l'appel à candidatures.